GT n°24 : Décret Tertiaire

Jeudi 8 Octobre 2020

Maison de l'environnement

Bienvenue !

Ordre du jour

Flash infos

1/Présentation générale décret tertiaire – ALEC Lyon

2/Actions à mettre en place dès maintenant – CITRON et Ville de Lyon

3/Mise en place d'une stratégie immobilière – ville de Caluire-et-Cuire

agence locale de l'énergie et du climat

Métropole de Lyon

Flash info – Fonds Chaleur GrandLyon

Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques

Le fonds chaleur GrandLyon

1. Contexte : objectifs et orientations du SDE

Diagnostic du SDE → 58 % des consommations du territoire découlent des besoins de chaleur, couverts à seulement 6% par les EnR&R.

- Doubler la part d'énergies renouvelables (EnR) dans les consommations, pour atteindre 17% d'EnR d'ici à 2030
- Favoriser le développement des EnR thermiques
- Territorialiser la production d'énergie renouvelable
- Éliminer progressivement les installations au fioul

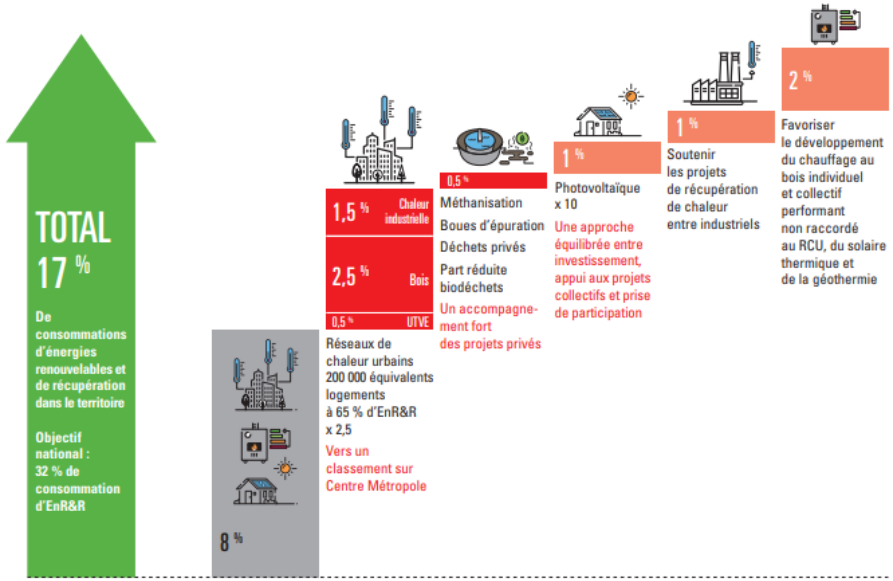

Le fonds chaleur GrandLyon

2. Les principes du dispositif

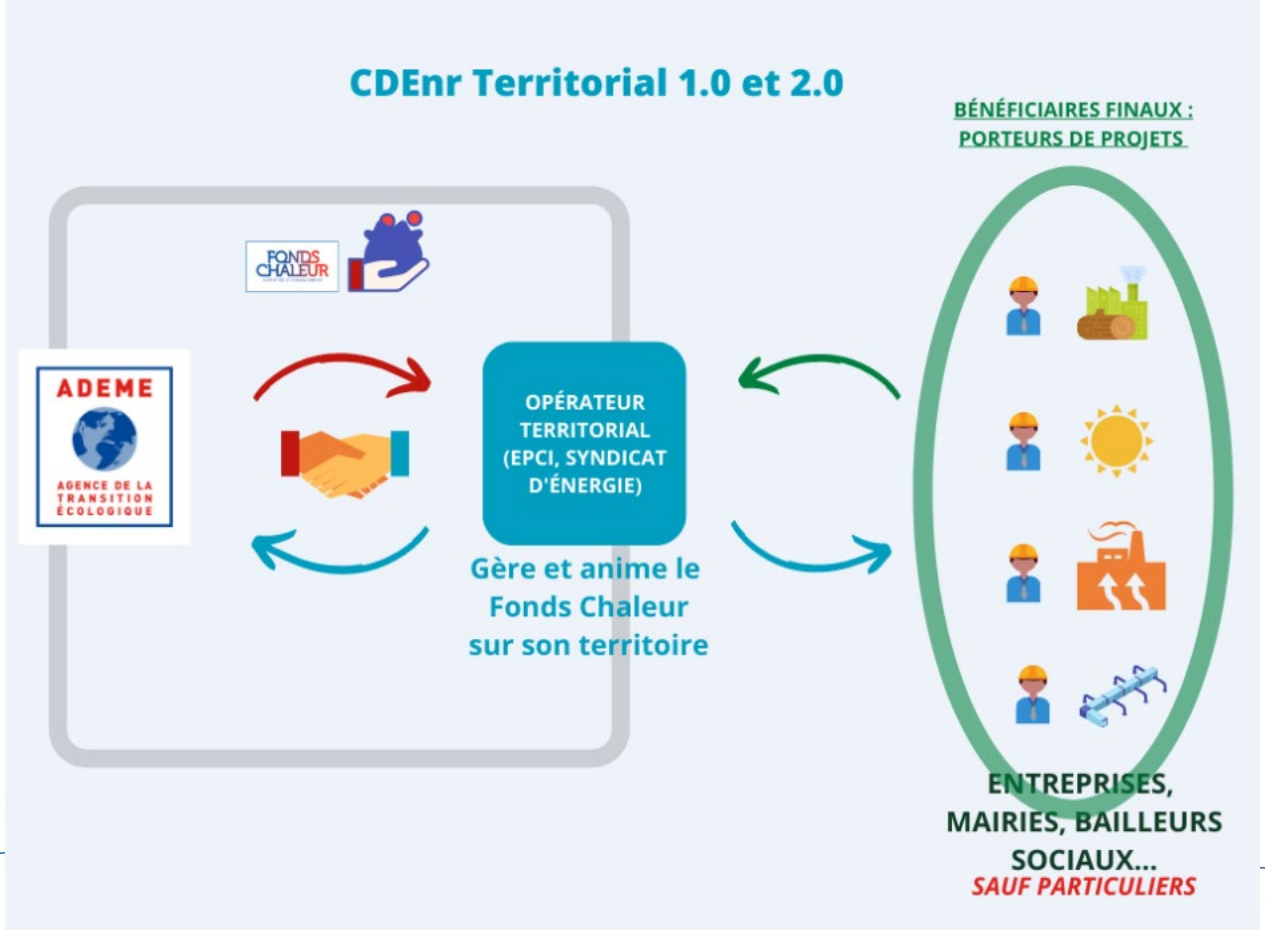

Le fonds chaleur GrandLyon

2. Les principes du dispositif

Les aides du Fonds Chaleur GrandLyon

Aide financière

- Études de faisabilité à hauteur de 50%
- Aide à l'investissement jusqu'à 40%

Accompagnement

- Par l'ALEC Lyon tout au long du projet
- Gratuit

Les demandes de subventions sont instruites directement par la Métropole de Lyon et l'ALEC, permettant un **versement rapide.**

Le fonds chaleur GrandLyon

3. Pour qui ?

Le CDT EnR s'adresse à **tous les acteurs du territoire HORS PARTICULIERS** :

- Collectivités territoriales
- Bailleurs sociaux
- Promoteurs et aménageurs
- Entreprises
- Associations

Le fonds chaleur GrandLyon

4. Pour quoi ?

Chaufferies biomasse

- < 12 000 MWh/an

Installations solaire thermiques

- Condition sur la productivité solaire utile : ESU >400 kWh utile/m²

Géothermie de surface et pompe à chaleur

- Chauffage/ECS < 1000 MWh EnR/an,
- Geocooling

Réseaux de chaleur

- < 12000 MWh/an à partir d'EnR&R (hors UIOM)

agence locale de l'énergie et du climat

Métropole de Lyon

MERCI …

Avec le soutien de

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

GRANDLYON la métropole

Nous contacter

14 place Jules Ferry
Gare des Brotteaux
69006 Lyon

04 37 48 22 42
wwww.alec-lyon.org

Présentation des dotations d'Etat 2020/2021

GT « Energie et patrimoine communal du 8 Octobre 2020

Par Florence Mallein | Responsable du service CEP

DETR/DSIL

- Circulaires DETR et DSIL : diffusion début d'année (février en 2020)
- Accessibles sur le site de la Préfecture dans l'espace réservé aux collectivités.

<u>Eligibilité DETR</u> :

- Toutes les communes de moins de 2 000 habitants
- Communes entre 2 000 et 20 000 habitants, selon conditions de ressources
- Thématiques définies

<u>Eligibilité DSIL</u> :

- Toutes les communes
- Thématiques définies

DSIL Grandes priorités d'investissement

Subvention :

- au moins 20% du montant HT de l'opération, lorsque celui-ci est inférieur à 1 500 000€

- au moins 20% de 1 500 000€, lorsque le montant HT de l'opération hors taxe est supérieur à 1 500 000€.

DSIL contrat de ruralité

- 5 communautés de communes ont signé un contrat de ruralité pour la période 2017-2020 :

  - la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais ;
  - la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ;
  - la Communauté de communes du Pays Mornantais ;
  - la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
  - la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle.

  Seuls ces EPCI et leurs communes membres sont éligibles à la DSIL contrat de ruralité,
- Pour leurs projets inscrits dans chaque contrat sur la période 2017-2020.

DSIL Plan de relance

- Circulaire du 30 juillet 2020 (national)
- Circulaire du 21 septembre 2020 (départemental)
- Abondement DSIL : 1 Md € sur 2020 et 2021 au niveau national en plus des 2 Md € du plan de finance 2020 (DETR,DSIL…)
- Contexte de crise sanitaire
- Accompagnement d'effort de relance rapide et massif des projets des communes, notamment dans secteur du Bâtiment
- 3 thématiques :
  - Transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments publics/lutte contre artificialisation des sols (îlots de chaleur))
  - Résilience sanitaire
  - Soutien à la préservation du patrimoine public historique et culture

DSIL Plan de relance

- Projets prêts à démarrer rapidement
- Crédits à engager autant que possible en 2020
- Prise en compte de la situation financière des CL
  (capacité d'autofinancement, niveau d'endettement…)
- Aucune limitation de montant de travaux (pas de seuil, ni bas, ni haut)
- Prise en compte de l'empreinte carbone et impact sur biodiversité (Stratégies nationales de la France)

DSIL Plan de relance

Déclinaison Préfecture du Rhône

- 2 sessions /an pour instruction des dossiers

mais possibilité de déposer son dossier au fil de l'eau (date butoir pour 2021)

- Pas d'exécution des travaux avant réception accusé de réception du dossier de demande de subvention

- Possibilité de scinder une même opérations en tranches fonctionnelles annuelles (autonomie de mise en service)

- Opération devant être commencée dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la subvention (prolongation d'1 an max sur justification)

- Opération devant être achevée dans un délai de 4 ans à compter de la date de début d'éxécution (prolongation de 2 ans max sur justification)

- Constitution du dossier : cf annexe 1 de la circulaire du 21/09/2020

Contacts

DSIL contrat de ruralité :

Mme JACQUET florence.jacquet@rhone.gouv.fr

Mme CHATOUX francoise.chatoux@rhone.gouv.fr

DETR :

M DUSSUET frederic.dussuet@rhone.gouv.fr

DSIL grandes priorités d'investissement :

Mme FAURE brigitte.faure@rhone.gouv.fr

M RIFFAY sidi-abdou.riffay@rhone.gouv.fr

CEE : Opérations Coup de pouce

GT « Energie et patrimoine communal du 8 Octobre 2020

Par Florence Mallein | Responsable du service CEP

Opérations Coup de pouce

Arrêté du 14 mai 2020

- ✓ Bonification des CEE pour **<u>remplacement des chaudières</u>** fuel, charbon (ou gaz non performantes) :

  - **x 2 (x1)** pour BAT-TH-102 “Chaudière collective à haute performance énergétique”
  - **x4 (x3)** pour BAT-TH-113 “Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau”
  - **x 4 (x 3)**pour BAT-TH-127 “Raccordement d’un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur”
  - x 2 (x1,3) pour BAT-TH-140 “Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau”
  - x 4 (x3) pour BAT-TH-157 “Chaudière collective biomasse”

- ✓ Conditions :
  - Demandeur signataire d’une Charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires »
  - <u>Date d’engagement des opérations</u> postérieures à la date signature Charte et date prise d’effet (rôle actif et incitatif) et jusqu’au 31/12/2021
  - <u>Date d’achèvement des opérations</u> : 31/12/2022 au plus tard-

Opérations Coup de pouce

Arrêté du 14 mai 2020

- Augmentation de la bonification des CEE pour opérations effectuées **dans le cadre d'un CPE**
- Durée min CPE : 5 ans
- Objectif économies énergies finales sur périmètre CPE : 20% min

Bonification par :

- 1+2xE pour CPE de 5 à 10 ans
- 1+3xE pour CPE de plus de 10 ans

- E= niveau d'économies d'énergie finale garanties

A la recherche du meilleur….

Outil de gestion des données

…et surtout celui qui répond à nos besoins

Direction Gestion Technique des Bâtiments

C’est quoi?

Une base de données des consommations et des dépenses rattachées aux abonnements et aux lieux de consommation

A quoi ça sert?

Suivre les consommations et les dépenses en énergie et eau et...

…les comparer par bâtiments, par année, par usage….

Mesurer l’effet de travaux, d’évènements, de changements d’usage..

Détecter les dérives

Prévoir, optimiser,

Informer, communiquer

Vérifier

L’essentiel

Collecter et ordonner des données de consommation et des dépenses provenant de plusieurs sources

Intégrer des données techniques, patrimoniales, comptables et contractuelles provenant de plusieurs sources

Assurer différents contrôle de fiabilité des données

Détecter différents dysfonctionnements et générer les alertes correspondantes

Assurer la restitution de ces données (Outil de requête intégré ou non)

Les points de vigilance

Le périmètre
L'origine des données
Les utilisateurs et accès
L'historique
Les interfaçages avec d'autres outils
Possibilités d'évolution
L'ergonomie
Les données financières et techniques

Description environnement: exemple Ville de Lyon

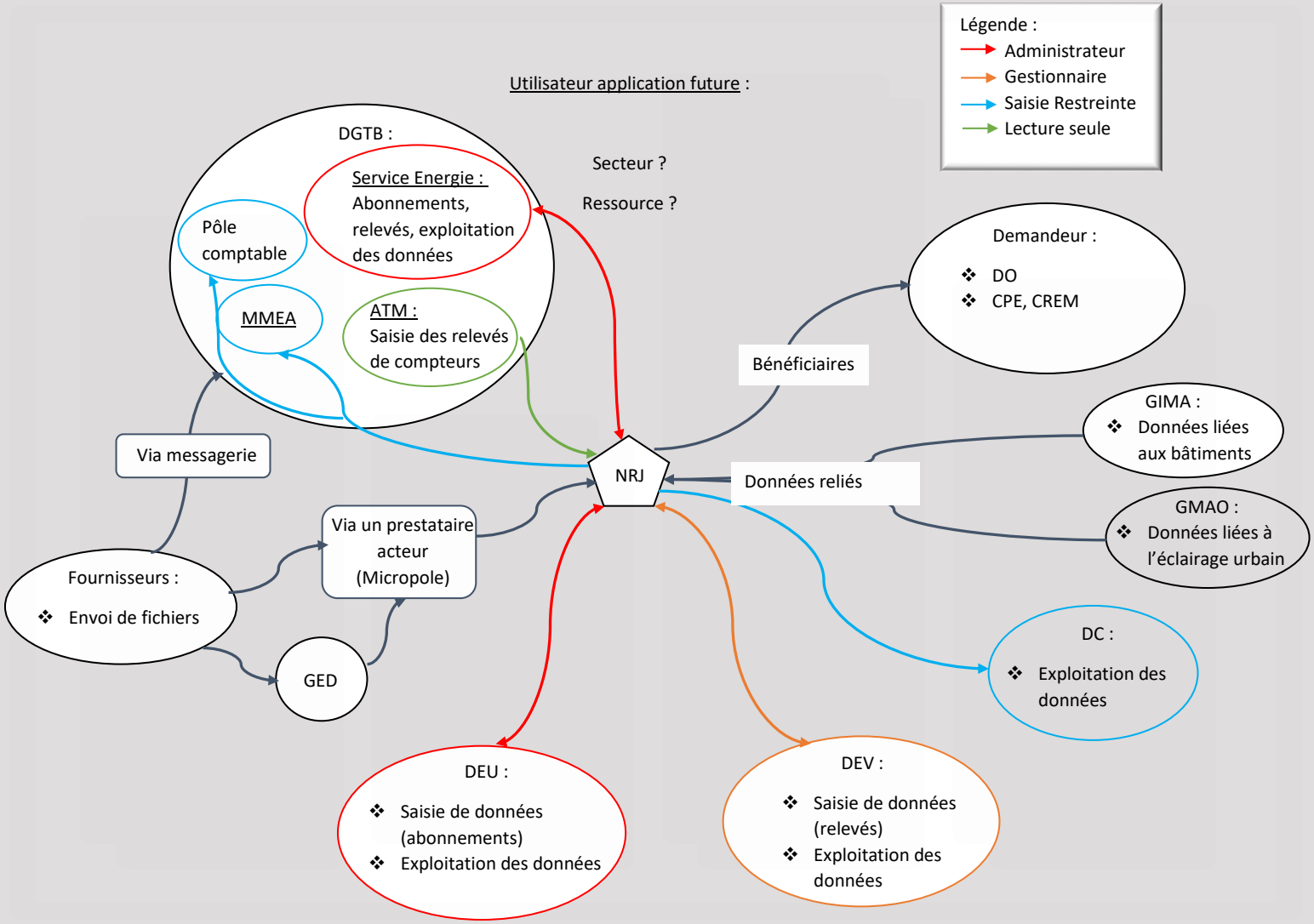

Merci

Anne Chancrogne
Responsable Service Energie et Eau
Direction Gestion Technique des Bâtiments

GT Energie & Patrimoine du jeudi 08/10/2020

Stratégie Patrimoniale ville de Caluire & Cuire

1/ La Strat-Pat à ce jour

Le contexte

La loi de 2005 impose la mise en accessibilité des ERP pour le **1er janvier 2025.**

Dès 2008, un certain nombre d'équipements ont donc fait l'objet de travaux de mise en accessibilité à l'occasion de travaux plus importants (32 640 k€ de travaux sur la période 2008-2016).

La réflexion sur la stratégie de mise en accessibilité des équipements municipaux a démarré en 2015. Elle impose un calendrier de travaux qui impacte lourdement le budget d'investissement de la Ville à compter de 2019 (4M€/an).

Face aux contraintes budgétaires, la Direction a proposé d'élargir la réflexion liée à l'Ad'AP en croisant l'évolution urbaine, socio-démographique et le plan de cessions.

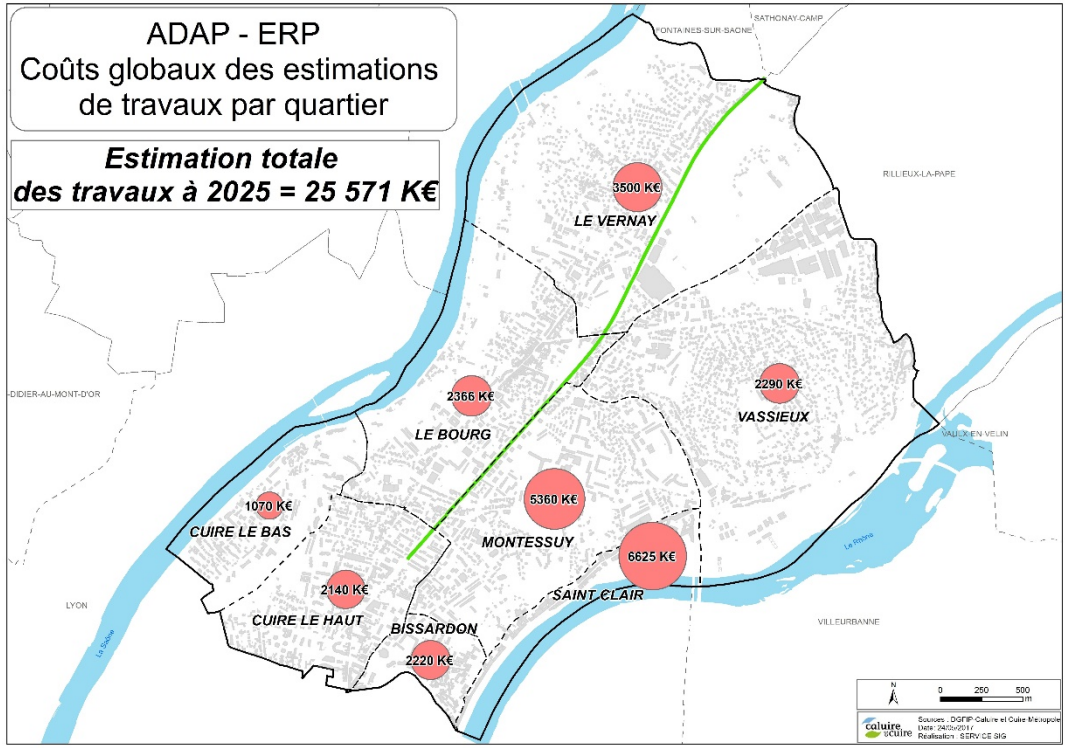

Montant des travaux pour la période 2008-2025

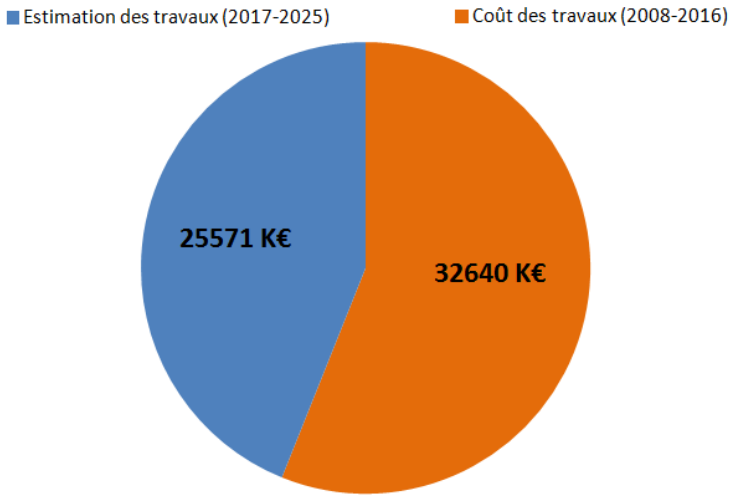

Travaux sur les équipements terminés depuis 2016: Salle du Conseil Municipal, Salle Jean Moulin,Le Radiant, GS Paul Bert, Piscine, Metropolis, crèche Mosaique, Maison des associations, RDC du 37 av. de Gaulle,Espace club de foot P. Bourdan, Club House Tennis H. Cochet, bâtiments du stade H. Cochet

<u>Travaux depuis 2016</u> : Maison de la Parentalité, le Centre social des berges du Rhône (transfert),l'Hôtel de Ville, démarrage GS Montessuy sur 3 phases.

2/ Les enjeux

La vie d'un équipement

LES CONTRAINTES PROPRES AU BÂTI

L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Evolution des contraintes réglementaires :

accessibilité (AdAP échéance 2024)
performances thermiques
hygiène (qualité de l'air QAI)
désamiantage
sécurité

Les projets urbains

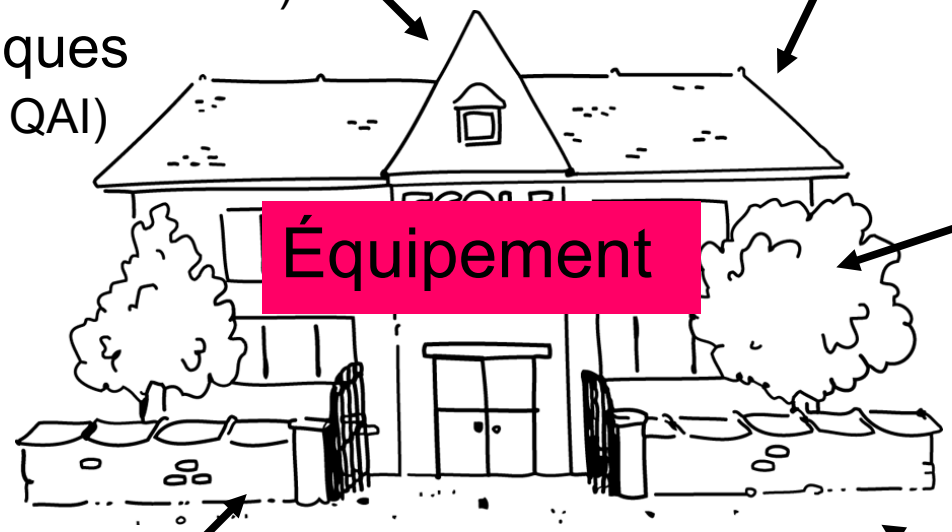

évolution des usages, des exigences

Les nécessaires gros travaux d'entretien

évolution socio-démographique

- *l'équipement est-il apte à s'adapter à ces évolutions ?*
- *ou faut-il envisager sa reconstruction ?*

Les opportunités et les leviers

- **la cession programmée de la Métropole des 3 bâtiments du collège Lassagne en 2019**
- **la fin du bail commercial de l'école « Nouvel Horizon » le 30 juin 2019 et de l'imprimerie le 14 décembre 2019 sis 19 avenue Barthélémy Thimonnier**
- **l'opération immobilière du 51bis, 53, 55 rue Coste**
- **Des montages publics/privés (PUP, les baux à construction, DSP...)**
- **Des négociations publiques/publiques (BEA)**

De manière générale, le patrimoine de la Ville constitue un véritable levier car il peut être optimisé et valorisé financièrement (plan pluriannuel de cessions).

3/ La méthodologie de travail

Des regards croisés, une ambition partagée

- **Des réunions de travail qui ont mobilisé des agents des quatre Directions Générales Adjointes dès juin 2017**

- **Un outil au centre du dispositif : le Système d'Information Géographique, qui a permis de croiser un grand nombre de données (permis de construire, évolution démographique (données INSEE par quartier), données foncières, fiscales...)**

- **Ce diagnostic partagé a permis de poser des enjeux et de travailler par « ensemble immobilier »**

- **Deux séminaires se sont tenus le 12/10/17 et le 14/12/17 permettant de vous proposer une stratégie patrimoniale à horizon 2027 et une trajectoire financière soutenable**

Localisation des 15 ensembles bâtis sur le territoire

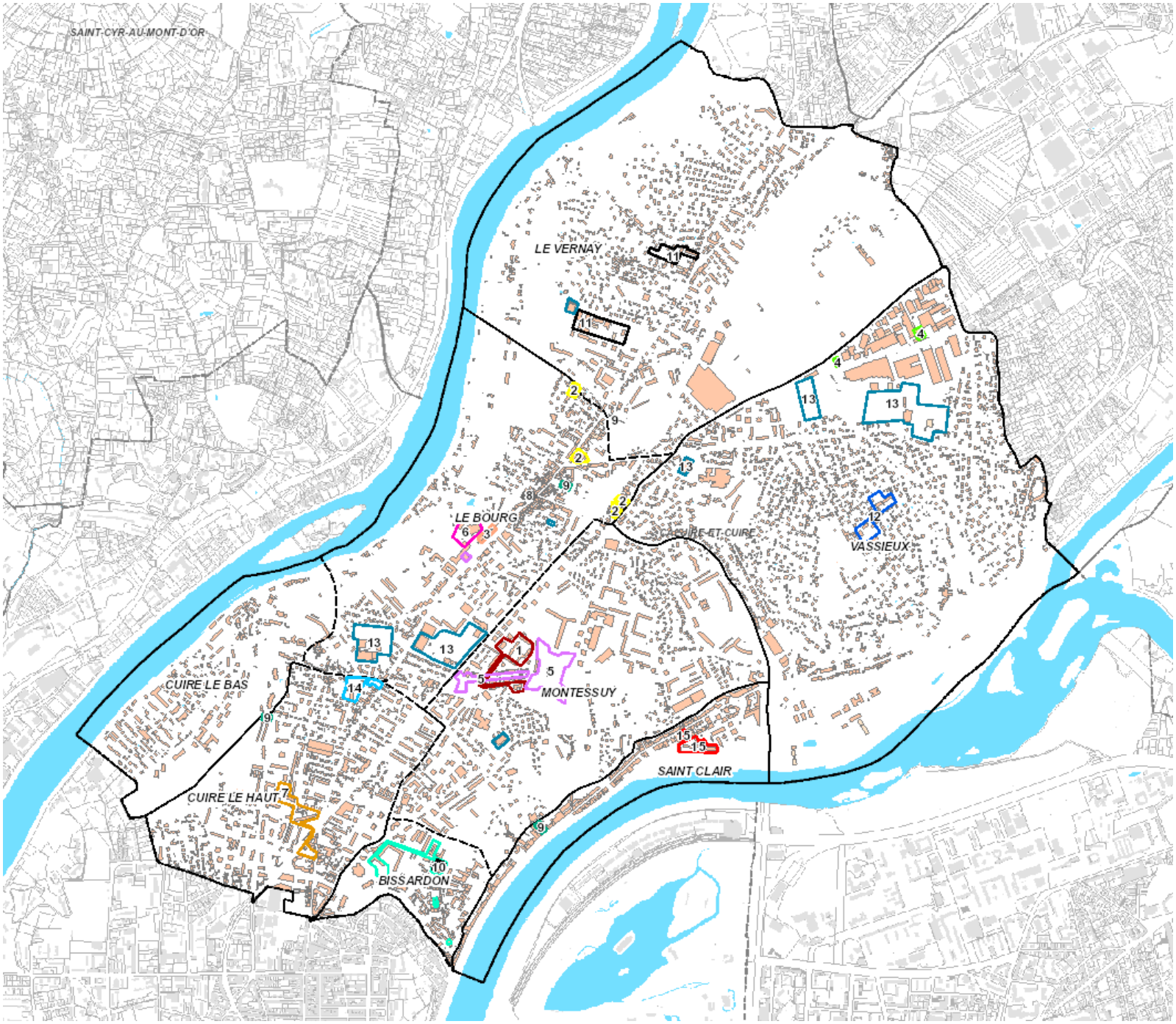

Présentation de la ***budgétisation des coûts de mise en conformité et mise en accessibilité des équipements pour la période 2018-2025***

à travers l'applicatif SIG Stratégie Patrimoniale